



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Droits de peche

Question écrite n° 50615

Texte de la question

M. Eric Duboc attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la peche et de l'alimentation sur l'application de la loi no 84-512 du 29 juin 1984 relative a la peche en eau douce et a la gestion des ressources piscicoles et plus particulierement des dispositions de l'article L. 235-5 du code rural qui traitent du transfert gratuit du droit de peche aux associations agreees de peche et de pisciculture ou aux federations departementales des associations agreees de peche et de pisciculture lorsque les proprietaires riverains beneficent de subventions publiques. Il lui demande de bien vouloir l'informer du calendrier de parution des decrets d'application prevus par la loi.

Données clés

Auteur : [M. Duboc Éric](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50615

Rubrique : Peche en eau douce

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1837